

DATES DE LA SAISON 2016

Date	Lieu	Dép	Type d'épreuve	Organisateur/ Correspondant
31/01/16	ROYAN	17	X-Country Trophée Régional 2016	Côte de Beauté Cyclisme Royan Karim SOUCHON - 06 87 22 39 46 kabssouchon@orange.fr
06/03/16	MARANS (Rte de Nantes)	17	X-Country Trophée Régional 2016	VC Marandais Eric Michaud - 05 46 01 00 65 veloceclubmarandais@gmail.com
13/03/16	PRAILLES/ LAMBON	79	X-Country Trophée Régional 2016	Martial FRAPPIER martial.frappier@wanadoo.fr 06 75 68 25 72
20/03/16	ST TROJAN LES BAINS	17	Championnat Deptal 17 Trophée Régional 2016	Oléron VTT Karine Destainville-Soumage Jean DEMION—05 46 76 02 63
03/04/16	PAYRE	86	Championnat Deptal 86 Trophée Régional 2016	Pascal TINON 05 49 42 42 46—06 08 33 13 22 www.uvc-couhe.com
10/04/16	XAINTRAY	79	Championnat Deptal 79 Trophée Régional 2016	MC TRAC Richard THORREE 06 16 76 71 41 fabric.thorree@orange.fr
17/04/16	ST LEGER	17	Championnat Régional Trophée Régional 2016	VTT Pontois Didier GAY didier.gay960@orange.fr /07 89 51 02 82
23/04/16	COLOMBIERS	86	4 heures VTT Trophée Régional 2016	ASAC Colombiers Laurent PICARD - 05 49 47 15 75 cyclo-vtt.colombiers@hotmail.fr
19/06/16	NANTEUIL	79	X-Country Trophée Régional 2016	Nanteuil Passion VTT - Thierry BERNARD thierry.bernard6@club-internet.fr
04/09/16	LA MOTHE ST HERAY	79	X-Country Trophée Régional 2016	Team Evasion Nature Tidji BERGERON - 06 23 15 84 28 tidji.bergeron@sfr.fr
11/11/16	NAINTRE	86	X-Country Trophée Régional 2016	Vélophile Naintréen Francis BLEYAERT - 06 88 69 49 69 francis.bleyaert@voila.fr


TOUS LES SPORTS AUTREMENT
 POITOU-CHARENTES



Organisé par
le Comité Régional UFOLEP et
la Commission Régionale VTT

Saison sportive 2016

Mise à jour le 07/12/2015

REGLEMENT GENERAL

Article 1 : il a été institué à partir de la saison sportive 2003/2004 un challenge régional intitulé « Trophée Régional VTT Poitou-Charentes ». Il comporte les manifestations inscrites sous cette appellation dans le calendrier régional UFOLEP Poitou-Charentes de la saison sportive concernée.

Article 2 : Ce Trophée concerne, pour les classements, exclusivement les licenciés UFOLEP de la Région Poitou-Charentes disposant de leur carton VTT 2016.

ENGAGEMENT et PARTICIPATION

Article 3 : Les épreuves, sauf le championnat régional, sont ouvertes aux non licenciés UFOLEP à condition que ceux-ci présentent un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition datant de moins d'un an ou d'une licence FFC.

Les mineurs non licenciés UFOLEP doivent présenter, avec le certificat médical, une autorisation parentale. Depuis le 1er septembre 2012, l'organisateur doit souscrire une assurance dite « ACT » (Activités cyclistes temporaires) pour l'ensemble des participants ou autres assurances en responsabilité civile. Seuls les licenciés UFOLEP R5 code activité (26014) peuvent prétendre à un classement dans ce Trophée.

Article 4 : tous les règlements techniques nationaux de l'UFOLEP (exemples : embouts, cintre,...) doivent être appliqués lors des épreuves de ce Trophée. Ainsi, le port d'un casque à coque rigide est obligatoire. Des contrôles aléatoires pourront être faits lors des courses de Trophée par des membres de la commission régionale VTT.

Article 5 : Les inscriptions :

Toutes les inscriptions pour le trophée se feront au plus tard 48h avant l'épreuve.

Le compétiteur devra présenter sa licence et son carton le jour de l'épreuve.

Toutes les inscriptions sur place seront majorées de 3 €.

Pour le Championnat régional, les engagements se feront uniquement sur dossier.

Pour le Championnat départemental, pour le département concerné les engagements se feront sur dossier, pour les autres départements engagements suivant le trophée.

Article 6 : Les tarifs d'inscription selon l'harmonisation régionale :

Epreuves	Licencié UFOLEP	Non licencié ou FFC	Jeunes -16ans
Compétitions classique et manche de Trophée	8 €	13 €	5 €
Championnat régional	9,50 €		6,5 €

Un droit d'inscription par épreuve, destiné à financer l'organisation du Trophée, sera perçu par le Comité Régional auprès de chaque organisateur. Son montant est fixé chaque année par ce Comité Directeur Régional sur proposition de la Commission Technique Régionale de la discipline.

Pour l'année sportive 2016, ce droit d'inscription est fixé à 50 euros par manifestation. De plus, pour financer l'organisation du championnat régional, tous les clubs inscrivant une manifestation compétitive VTT au calendrier régional UFOLEP et faisant partie ou non du trophée régional reversera 0,50 euros par participant au Comité Régional.

Article 7 : Tenue vestimentaire : Sur toutes les courses du Trophée, le port du maillot du club est obligatoire.

Le champion départemental devra porter son maillot de champion pour le Championnat Régional.

Pour la remise des prix, les coureurs devront venir munis de leur maillot de club.

Le maillot de leader du Trophée de l'année précédente doit être porté sur toutes les manches de l'année suivante.

Si le leader du trophée est champion régional, c'est le port du maillot régional qui prévaut.

REGLEMENT SPORTIF

Article 8 : Le carton de la saison en cours est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année sportive concernée. Seuls les compétiteurs titulaires d'un carton le jour de l'épreuve se verront attribué les points de leur classement à la dite épreuve.

Article 9 : les épreuves, sauf les épreuves par équipes attribueront le même nombre de points : 1er: 70 pts, 2^{ème}: 65 pts, 3^{ème}: 60 pts, 4^{ème}: 55 pts, 5^{ème}: 50 pts, 6^{ème}: 46 pts, 7^{ème}: 42 pts, 8^{ème}: 38 pts, 9^{ème}: 35 pts, 10^{ème}: 32 pts, 11^{ème}: 29 pts, 12^{ème}: 27 pts, 13^{ème}: 25 pts, 14^{ème}: 23 pts, 15^{ème}: 21 pts, 16^{ème}: 20 pts, 17^{ème}: 19 pts, et ainsi de suite.

Article 10 : Classement en fonction du nombre de courses :

En dessous de 10 courses, il y aura deux jokers concernant les résultats comptabilisés. Ex : sur 9 courses, les résultats des 7 meilleures courses seront pris.

A partir de 10 participations, il y aura trois jokers.

Pour être classé, il faudra avoir fait la totalité des courses inscrites au trophée, moins les jokers.

Article 11 : 15 points de fidélité par épreuve du trophée et 70 points pour les épreuves par équipe seront attribués à chaque compétiteur effectivement au départ et resteront acquis dans le classement final.

Article 12 : les 3 premiers classés de chaque catégorie seront récompensés.

Pour information, la remise des récompenses du trophée 2015 se fera à l'issue de l'épreuve de Marans (17) le dimanche 6 mars 2016

Article 13 : si un compétiteur d'un autre comité régional se classe dans une épreuve du Trophée, l'attribution des points est décalée. De fait, les points ne sont attribués qu'aux seuls licenciés UFOLEP de la Région.

Article 15 : Catégories d'âge pour la saison 2016 :

<u>Jeunes :</u>	<u>Adultes masculins :</u>	<u>Adultes Féminines :</u>	<u>Tandem hommes et mixtes:</u>
01/01/04 à 31/12/05 : 11 – 12 ans 01/01/02 à 31/12/03 : 13 – 14ans 01/01/00 à 31/12/01 : 15 – 16ans 01/01/97 à 31/12/99 : 17 – 19ans	01/01/87 à 31/12/96 : 20 - 29 ans 01/01/77 à 31/12/86 : 30 - 39 ans 01/01/67 à 31/12/76 : 40 – 49 ans 01/01/57 à 31/12/66 : 50–59 ans Nés avant le 31/12/56 : 60 ans et plus	01/01/87 à 31/12/99 : F 17 – 29ans 01/01/77 à 31/12/86: 30 - 39 ans nées avant le 31/12/76: 40 ans et plus	1996 et plus

Article 16 : Réserves et réclamations : Pour tous litiges, réclamations, faite remonter l'information à votre président de club, qui transmettra à la Commission Technique Départementale. Celle-ci transmettra à la Commission Régionale.

Les dates qui sont données au verso du document ne sont qu'indicatives et peuvent être éventuellement modifiées. .

Nouveauté : Depuis novembre 2012, un cahier des charges pour l'organisation des compétitions VTT en Poitou-Charentes à été rédigé. Nous invitons vivement les organisateurs à en prendre connaissance pour parfaire à la qualité des épreuves du Trophée.

Les classements provisoires et définitifs sont en ligne sur le site Internet de l'UFOLEP 86.
<http://www.ufolep86.org/>